

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 24 Procurations : 4 Absents : 1 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 10 avril 2014</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>PROCURATIONS : Corine CORDELIER à Carine PAILLAS, Laurent VALLET à Alain PACE, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Joëlle PEYRONNE à Jennifer DURAND.</p> <p>ABSENTE : Eva FLORES</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique ALM</p>	
<p style="text-align: center;">N° 4224</p> <p style="text-align: center;"><u>OBJET</u> :</p> <p style="text-align: center;">Demande de subvention pour travaux d'aménagement du ruisseau de la Saudrune</p>	<p>Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement du ruisseau de la Saudrune.</p> <p>Il existe aujourd'hui un seuil sur le ruisseau la Saudrune en bordure du chemin du même nom. Vu les problèmes d'envasement, de rétention des crues et de l'eutrophisation du milieu, il est souhaitable d'effectuer des travaux d'aménagement de cet ouvrage afin de permettre de rétablir la continuité écologique du cours d'eau.</p> <p>Après étude, il est envisagé de remplacer le barrage actuel par un batardeau. Cet aménagement sera bénéfique à la flore et à la faune, et limitera l'envasement. Cette mise en transparence permettra de rétablir un débit d'étiage, un transport sédimentaire ainsi que la libre circulation des poissons. A terme, cela permettra de restaurer l'écosystème.</p> <p>Il indique qu'après étude l'entreprise NAUDIN ET FILS a été retenue pour un montant de 15.200 € HT (18.240 € TTC)</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve le projet d'aménagement du ruisseau de la Saudrune pour un montant total de 15.200 € HT (18.240 € TTC) • Charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Général et du Conseil Régional la subvention la plus élevée possible pour l'aider au financement de cette opération. • Dit que la somme nécessaire au financement de ces travaux est inscrite au budget communal, opération 65, chapitre 21. • Précise que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 22 AVR. 2014</p> <p>Affiché le : 24 AVR. 2014</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 22 avril-2014</p> <div style="text-align: right;">  <p>Le Maire, Alain PACE</p> </div> <div style="text-align: right;">  <p>REÇU LE : 22 AVR. 2014</p> <p>LA SOUS-PREFECTURE DE MURET</p> </div>